

Dépêche AFP – 3 juillet 2017

Protection de l'enfance: inquiétudes des professionnels, dix ans après la loi de 2007

Manque de moyens et de coordination entre partenaires, insuffisances au niveau de la prévention : les acteurs de la protection de l'enfance expriment leurs inquiétudes dans une enquête devant être présentée cet après-midi lors des 10e assises nationales de la protection de l'enfance à Paris.

Cette enquête a été réalisée par l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) auprès de 2 000 acteurs du secteur (travailleurs sociaux, personnels administratifs, professions médicales ...).

Elle dresse un bilan en demi-teinte de la loi de 2007 qui a réformé la protection de l'enfance, avec l'objectif de renforcer la prévention, réorganiser les procédures de signalement des situations à risque, ou encore de diversifier les modes de prise en charge des enfants. Une autre loi est venue la compléter en 2016.

290 000 mineurs faisaient l'objet d'au moins une mesure de protection de l'enfance (placement en familles d'accueil ou foyers, ou suivi à domicile) fin 2014 en France, selon l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Le nombre de jeunes majeurs concernés est estimé à près de 21 500.

Les départements ont consacré 7,3 milliards d'euros à la protection de l'enfance en 2016. Pourtant, près de 90% des personnes interrogées par l'Odas déplorent un manque de moyens financiers pour mener à bien leur mission. 54 % pensent que la protection de l'enfance n'a pas su s'adapter à la prise en charge croissante des mineurs isolés étrangers ces dernières années.

Parmi les points positifs, les acteurs interrogés sont majoritaires à ressentir une amélioration du dispositif en ce qui concerne le repérage et l'évaluation des situations à risque. Ils estiment aussi que les enfants sont davantage entendus sur les décisions qui les concernent, et que les parents sont davantage impliqués.

Près de 60 % des personnes interrogées considèrent que l'intérêt de l'enfant guide davantage les décisions, mais ils ne concluent pas pour autant à une meilleure réponse aux besoins des enfants.

En ce qui concerne la prévention, 39 % estiment qu'il y a eu une régression en la matière, et 27 % une stagnation.

Sur le plan de l'organisation, les améliorations constatées sont faibles dans le travail de coordination entre les acteurs de la protection de l'enfance au sein des départements et les partenaires extérieurs (justice, Éducation nationale...).

S'ils concèdent une diversification des prises en charge, les acteurs estiment qu'il y a encore du travail pour construire des parcours cohérents pour les enfants. Plus des deux tiers ressentent une stagnation, voire une régression dans ce domaine. (AFP)